



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 19 du 5 juin 2019

Catégorie B
CAPN n°7 du 27 mai 2019

Mouvement Général Mutations des agents de catégorie B

Initialement prévu le 24 mai à midi, la CAPN de mutation B a achevé ses travaux le 27 mai 2019 au soir. Les débats se sont déroulés dans un contexte difficile et contraint, suite à la décision unilatérale de la Direction Générale de réduire de manière drastique le temps de consultation et de CAP.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont exigé de terminer la CAP dans des conditions acceptables et respectueuses des agents qui nous avaient confié leur dossier et non à la « va vite » comme le souhaitait l'administration.

Le mouvement de mutation de septembre 2019 en quelques chiffres :

	Rapprochements externes faits	Rapprochements externes en Instance	RAN Dérogatoire	Mutations imposées suite à réorganisations
Mouvement 2018	435	110	9	183
Mouvement 2019	524	112	4	145

5 076 demandes de mutations et d'affectations ont été examinées par la Direction Générale. Le taux de satisfaction au projet s'élève à 68,7 %, loin de l'annonce d'un projet abouti comme le clamait l'administration dans son instruction.

Nos mutations sont soi-disant, contraintes par le sous-effectif d'emplois de catégorie B : - **1 894**.

Les départs en retraite ont été pris en compte jusqu'à la date du 12 mars 2019. Au-delà, aucune vacance supplémentaire n'a été prise en compte au motif du sacro-saint « *mouvement abouti* ».

Cette rhétorique nous a été objectée tout au long de la CAPN sans que l'administration n'en comprenne vraiment le sens.

Un mouvement abouti n'est autre qu'un mouvement mené à bien ; **F.O.-DGFIP** revendique un mouvement bien mené, c'est-à-dire que les agents demandant un poste vacant obtiennent satisfaction ; ce qui n'est pas le cas.

Nous avons également demandé à plusieurs reprises que l'administration nous indique la vacance à l'issue du mouvement. Celle-ci a refusé de nous communiquer cette information.

Sans être grand devin nous savons que le chiffre de -1 894 cadres B est très largement sous-estimé. Nombreux seront les services dans lesquels le sous-effectif ne fera que s'accroître le 1^{er} septembre.

Dans ces conditions, l'affectation des contrôleurs stagiaires se fera dans la plus totale opacité tout comme les affectations dans les départements préfigurateurs.

Les collègues en attente de rapprochement vont voir des stagiaires affectés mi-septembre après la CAPN de mutation des stagiaires sur des départements qui leur ont été refusés aujourd'hui.

Comment expliquer qu'un agent sans aucune ancienneté arrive sans rapprochement en côte d'or alors qu'il reste 11 rapprochements en attente ? Idem pour le Gard ou les DOM. Cette situation va vite devenir invivable.

Il est urgent d'accéder à la revendication de **F.O.-DGFIP** qui demande, pour ces dossiers, une priorité tenant compte de la date du fait générateur. Cela permettrait de les classer premiers pour le mouvement suivant.

Aujourd'hui **F.O.-DGFIP** est la seule Organisation Syndicale à demander ce classement ; pourtant, lors des débats, toutes les Organisations Syndicales reprennent nos arguments en évoquant et insistant sur le nombre d'années de séparation, et ce dans l'intérêt de l'agent. Si seul l'intérêt de l'agent prime réellement, alors cette mesure portée par notre Organisation doit être soutenue et appliquée au plus vite.

F.O.-DGFIP revendique également deux vrais mouvements dont les conséquences seraient de diminuer la durée de séparation et celle des postes vacants.

Nous avons également pu noter l'interprétation de l'instruction de mutation dans le cas de rapprochements internes (RI). **Dans le cas d'une demande de RI**, elle ne tenait compte que des demandes dans lesquelles le collègue avait listé l'ensemble des missions structures de la RAN demandée au niveau local. Les demandes ne comportant qu'une seule ligne du type : RAN de pétaouchnoc - Tous postes - Rapprochement, bien que conformes à l'instruction, n'étaient pas étudiées.

Nous retiendrons de cette CAP, un contexte de dialogue social très fortement dégradé, l'absence de tout dialogue des représentants de l'administration centrale à l'évocation des dossiers par les représentants des personnels.

En effet, les seules réponses ou conclusions de l'administration à la suite de chaque dossier se résumaient à un laconique et sidérant « dossier suivant » y compris pour les cas les plus difficiles.

Aucune demande de complément, aucun échange, aucune réaction à nos exposés. Ce qui était peut-être la dernière CAPN de mutation des titulaires aura été vécue comme une déshumanisation de la gestion.

Les CAP locales préfiguratrices vont prendre le relais et bien que seules 14 directions ou baronnies testent ce dispositif, déjà nous pouvons constater des disparités importantes sur les méthodes mises en place, les documents demandés et les dates des CAPL.

À titre d'exemple, certaines directions exigent de connaître, entre autres, les coordonnées téléphoniques (portables) et adresses mails personnelles des agents. Nous ne voyons pas le lien objectif entre une mutation locale et ces informations, sauf à attribuer les postes en fonction des numéros de votre téléphone mobile 06 ou 07. Pour mémoire la DG a muté des milliers d'agents depuis des années sans se préoccuper de leur 06 !

D'autres, parfois les mêmes, programment les CAPL en juillet, comme d'habitude pourrions-nous écrire, alors même que les CAPN ont été avancées afin que les agents puissent connaître leur affectation plus tôt que les années passées.

Certaines commenceront là ou d'autres DRFiP ou DDFiP auront terminé depuis longtemps. Sur ce sujet également nous ne voyons aucune amélioration pour les agents.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre le projet proposé pour les raisons suivantes :

- Trop de rapprochements restent en instance alors même que des postes sont vacants dans les départements demandés ;
- Le mouvement n'a pas été déroulé jusqu'au bout ;
- Déficit croissant : – 1 894 à la date du 12 mars 2019 contre – 1 532 au 1^{er} septembre 2018.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur Le Président,

C'est dans un contexte revendicatif chargé et empreint d'une lassitude croissante que va se tenir cette CAPN de mutation. Lassitude devant cette pensée unique entraînant une politique atone.

Le 25 avril, le président de la République s'est adressé aux Français.

Face aux désarrois et à la paupérisation des retraités, la seule réponse qu'il a proposée est de travailler davantage...

Travailler davantage, alors que nous sommes déjà à 42 annuités requises, signifie imposer une décote à l'ensemble de nos futurs retraités. Certes nous pouvons partir à 62 ans mais aujourd'hui les diplômes nécessaires pour trouver un emploi sont toujours plus élevés.

Dans ces conditions, travailler davantage obligerait à rester en activité plus longtemps et surtout au-delà de 67 ans. La décote va devenir la norme et la retraite à taux plein, l'exception.

Le système à points prévu, tend de fait à une forme d'individualisation des droits au détriment de ceux fondés sur des règles collectives, et ceci en défaveur des plus précaires.

Aujourd'hui, le taux de remplacement (le rapport entre le dernier salaire et la première pension de retraite) tourne pour les salariés autour de 75 % que ce soit dans le privé ou dans le public.

Avec un calcul sur l'ensemble de la carrière et non sur les meilleures années, ce taux de remplacement baisserait inmanquablement et pour certains jusqu'à 55 %...

L'objectif de la réforme s'inscrit dans celui de la baisse du déficit public. Ainsi, la loi de programmation des finances publiques vise à réduire les dépenses sociales de 30 milliards entre 2018 et 2022 pour compenser le déficit de l'État.

Les branches vieillesse et famille devront contribuer à la réduction des dépenses.

Comment, dans ces conditions, maintenir les retraites à hauteur, a minima, de 14 points du PIB actuels ?

Mettre fin aux concessions d'autoroutes si lucratives pour les sociétés exploitantes aurait le mérite de renforcer les rentrées fiscales, de pourvoir aux petites retraites et aurait permis de dégager des liquidités pour pallier les dépenses liées à la dépendance.

En complément de ces inepties le président de la République souhaite détruire la Fonction Publique.

Le 9 mai les Organisations Syndicales représentatives à la DGFIP avaient appelé à une grève pour défendre la Fonction Publique et par ricochet, la DGFIP.

Nous revendiquons notre attachement à cette Fonction Publique contre laquelle le gouvernement actuel s'acharne en détruisant le particularisme qui fait d'elle une entité unique au Monde.

Cette volonté de massacrer l'existant se traduit par :

- des recrutements de contractuels, y compris sur des emplois de titulaires. Gageons que cette décision permettra le retour aux petites baronnies telles qu'elles existent dans la Fonction Publique territoriale. Là où le concours garantissait une égalité pour chacun, les nouvelles règles instaurent le choix du prince. Nous avons retenu que la suppression de 120 000 fonctionnaires n'était plus une stupidité élevée en dogme. Toutefois nous ne sommes pas dupes, la substitution de fonctionnaires titulaires par des contractuels deviendra la norme pour glaner dans le budget de l'État les deniers manquants, prétexte jeté en pâture au populisme ambiant ;
- des dispositifs de mobilité forcée (avec des détachements d'office vers d'autres administrations, statuts et entités de type « agences »). C'est la grande braderie annuelle, le Marché aux Poissons : « *Qui veut de mes agents* » d'un côté, « *de mes Trésoriers à moitié prix* » de l'autre... Quoique nous conseillions aux chalands d'être un peu patients car devant le manque d'intérêt suscité par ces promotions ils pourront sûrement les « toucher » gratos aux prochaines soldes...
- une rémunération individualisée (RIFSEEP) à la « tête du client » est inadmissible car passés 60 ans ni nos têtes ni le reste ne sauront « attirer » le RIFSEEP.
- des plans de départ « volontaire » de fonctionnaires touchés par les restructurations faute d'être touchés par la grâce...
- la fusion du CT et du CHSCT et la suppression de nombreuses instances (les CAP) alors que celles-ci ont toujours garanti une application équitable des règles.
- la création de maisons de services au public.

Après avoir détruit le service public de proximité en fermant les structures. Le Président se targue d'inventer l'eau chaude en créant des services « low cost » consommant peu de deniers de l'État. C'est oublier un peu rapidement qu'existent déjà 1 500 maisons des services publics dans lesquelles règne la polyvalence interministérielle.

La DGFIP n'est pas en reste également pour accumuler les idées déstructurantes. Externalisation des missions et des agents, géographie revisitée, simplifications alambiquées. Les conséquences de ces mesures ne font qu'aggraver le travail quotidien des agents comme le montrent les résultats de l'observatoire interne 2018 :

- 76 % des agents ayant participé pensent que la DGFIP évolue dans le mauvais sens.
- 69 % estiment que le rythme des réformes est trop rapide.
- 68 % sont insatisfaits de la reconnaissance de leur travail.
- 59 % estiment travailler dans l'urgence.
- 58 % sont insatisfaits de la rémunération.
- 54 % sont insatisfaits de leur charge de travail et la trouvent trop importante.

Face à ces chiffres éloquents, telle la philosophie péripatéticienne, la DGFIP a la particularité de considérer qu'elle a découvert et révélé la vérité.

C'est donc par des écrits sibyllins, une rhétorique des plus convenue et sans aucun intérêt que M. Bruno PARENT flatte, à la manière de Trissotin dans les femmes savantes, les agents :

« Je connais, » nous citons, « votre engagement fort et vous en remercie... Nous devons avancer ensemble... Nous devons maintenant tirer les meilleurs enseignements... Améliorer vos conditions de travail... en vous accompagnant au mieux... dans votre parcours professionnel »

Loin de cet écrit paternaliste d'un autre siècle digne d'un discours de propriétaire de champs de coton sudiste à ses « employés », les agents ont de véritables attentes auxquelles M. PARENT est très loin de répondre ne serait-ce que par un commencement de proposition.

Nous revendiquons de façon urgente mais non exhaustive, l'arrêt des contre-réformes, une rémunération à la hauteur de l'effort et de l'investissement quotidien ainsi qu'une reconnaissance du travail effectué.

Concernant les mutations en général et cette CAP en particulier.

Cette année est marquée par l'application de nouvelles règles de mutations dans 14 départements préfigurateurs. L'année dernière nous vous interrogeons sur les difficultés à faire respecter les règles nationales par certaines directions. Nous vous avons demandé comment vous pouviez nous soutenir que demain le respect sera total sur l'ensemble du territoire... Vous ne ferez que créer des directions autonomes

Aujourd'hui, ces craintes se confirment. Certains départements préfigurateurs n'ont toujours pas réuni les Organisations Syndicales, alors que d'autres en sont à la deuxième, voire troisième réunion.

Les documents fournis aux agents pour faire leur demande diffèrent également ; alors vous comprendrez aisément nos craintes quant aux règles de gestions qui seront appliquées.

Nous vous rappelons, si besoin en était, que :

- **F.O.-DGFIP** estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est intolérable.
- **F.O.-DGFIP** conteste également la mobilité forcée imposée aux agents promus de C en B. Cette disposition va à l'encontre de la promotion sociale et de l'égalité Hommes Femmes tant prônée par notre Ministère et notre Administration.
- **F.O.-DGFIP** continue de revendiquer la possibilité pour ces agents d'être affectés sur leur département d'origine.
- **F.O.-DGFIP** ne peut accepter l'instauration des postes au choix avec un périmètre en perpétuelle extension. Et cela ne conduit qu'à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire. La DGFIP retombe dans un des travers qui existait dans nos anciennes directions : des affectations dans la plus totale opacité.
- Pour **F.O.-DGFIP**, la notion « d'intérêt du service » doit disparaître. Le directeur local ne doit pas pouvoir se dédouaner en présentant des arguments fallacieux en CAPL, justifiant ainsi l'application de la nécessité de service.

Cette année 5 076 demandes de mutations et de 1ères affectations ont été examinées dans le cadre du projet (Soit 1 300 de moins qu'en 2018).

68,7 % des agents titulaires obtiennent satisfaction à leur demande de mutation. Parmi ceux-ci, 61,1 % obtiennent leur 1er vœu et 82,4 % l'un de leurs 5 premiers vœux. Par ailleurs, 90,9 % des agents ayant demandé un rapprochement de conjoint ou familial obtiennent satisfaction.

Les arbres cachant la Forêt, et le Diable étant entre les lignes, il est bon de rappeler ici que :

- 22 collègues ont été affectés d'office ;
- 2 départements restent fermés ;
- Le nombre de rapprochements en attente a augmenté pour passer à 112 ;
- La catégorie B présente un déficit de 1 894 agents.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement aux CAP nationales qui doivent rester les seules compétentes en matière d'acte de gestion de la carrière et conserver des compétences en matière de mutation.

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation à la disposition du directeur (ALD) de plus de 300 agents (soit 100 agents de plus que l'année dernière).

F.O.-DGFIP, réitère ses revendications :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an,
- un classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité,
- l'absence de mobilité forcée pour les promus de C en B
- la suppression totale du statut ALD,

En conclusion, les élus exigent que la commission administrative paritaire nationale joue pleinement son rôle et améliore encore le nombre de mutations prononcées en prenant en compte tous les rapprochements et situations particulières.

Les élus F.O.-DGFIP :

Sylvie SERRE, Sabine TRIQUENAU, Philippe CANE, Laurence BERNARD,

Laurence DERIS, Jérémy RAOUL,

Experts : Justine KORKUT, Marie Laure SOLANO, Nathalie VILET, Marc GEORGES, Rémy BEUNARD,
Alain BOUM.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP